

## SEANCE DU 23 MARS 2017

Le vingt-trois Mars deux mille dix-sept à onze heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

**Étaient présents :** DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, COMBERNOUX Samuel, TOUCHE Bernard

**Étaient absents excusés :** DUPONT LAMOUREUX Suzanne, VIGNERON HAAS Sandrine, PEYRE Serge qui donne procuration à Serge Recolin

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont données sur ce compte rendu :

- Stèle du Col du Minier : le Maire informe que suite à une réunion avec l'ONF et le PNC, il est envisagé d'enlever cette stèle lors du réaménagement prévu par le PNC et l'ONF. Le Maire informe le conseil municipal de son prochain rdv avec le sous-préfet concernant ce dossier.
- Cantine : Après concertation entre les élus, la Mairie proposera à son prochain conseil municipal la tarification des tickets de cantine suivante : 3.50 € pour tous avec suppression de l'aide à la cantine.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : La réunion prévue le 07/03/2017 a été annulée par la DDTM sans prévenir la Mairie. Le Maire informe que la Commission Départementale de la Préservation des espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) a envoyé un courrier demandant une délibération arrêtant le projet et le dossier arrêté avant de donner son avis. Messieurs Serge Recolin et Combernoux Samuel s'interrogent sur le devenir de notre projet de PLU.
- Eclairage public : le Maire informe qu'un diagnostic de l'éclairage public va être réalisé.
- Vitrail de l'église : Le plexiglas pour la protection du vitrail de l'église a été commandé nous sommes en attente de sa livraison.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ ARRET DU PROJET DU PLU :**

Le Maire donne lecture des grandes lignes de la délibération arrêtant le projet du PLU. Ce projet arrêté est composé des pièces suivantes : rapport de présentation, orientations d'aménagement et de programmation, règlement composé de pièces écrites et graphiques et des annexes. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêt du projet du PLU, décide de tirer le bilan de concertation, de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques et autorise le Maire à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

#### **2/ DEMANDE DE SUBVENTION TOITURE MAISON PASTRE :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs fuites venant de la toiture en très mauvais état de la Maison Pastre il conviendrait de démolir l'existant pour y déposer une couverture en tuile et charpente ce qui permettrait ainsi la disparition totale des fuites. Pour cela des travaux de démolition et construction d'une nouvelle toiture est nécessaire. Plusieurs devis ont été présentés, il a été retenu celui de l'entreprise Combernoux dont le montant du devis s'élève à 19 812.00 € HT soit 23 774.40 € TTC. Une demande de subvention peut être demandée du Département à hauteur de 25 % soit 4953 €. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 50.

